



Nombre de conseillers en exercice	: 39
Quorum	: 20
A l'ouverture de la séance	
Nombre de présents	: 24
Nombre de représentés	: 05
Mise en discussion du rapport	
Nombre de présents	: 25
Nombre de représentés	: 05
Nombre de votants	: 30

OBJET

Affaire n° 2025-190

APPEL À PROJETS 2026 EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT

AVANCE DE SUBVENTION EN FONCTIONNEMENT

NOTA : le Maire certifie que :

- la convocation du conseil municipal a été faite et affichée le 24 novembre 2025.

- la liste des délibérations a été affichée à la porte de la mairie et publiée le 3 décembre 2025.

LE MAIRE



A LeToullec
Annick LE TOULLEC

EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 2 décembre 2025

L'AN DEUX MILLE VINGT CINQ, le mardi 2 décembre, le conseil municipal du Port s'est réuni à l'hôtel de ville, après convocation légale sous la présidence de M. Olivier Hoarau, Maire.

Secrétaire de séance : Mme Annick Le Toullec.

Étaient présents : M. Olivier Hoarau Maire, Mme Annick Le Toullec 1^{ère} adjointe, M. Armand Mouniata 2^{ème} adjoint, Mme Jasmine Béton 3^{ème} adjointe, M. Bernard Robert 4^{ème} adjoint, M. Wilfrid Cerveaux 6^{ème} adjoint, Mme Mémouna Patel 7^{ème} adjointe, M. Mihidoori Ali 8^{ème} adjoint, M. Guy Pernic 10^{ème} adjoint, Mme Catherine Gossard 11^{ème} adjointe, M. Franck Jacques Antoine, M. Henry Hippolyte, M. Jean-Max Nagès, Mme Claudette Clain Maillot, Mme Danila Bègue, M. Alain Iafar, M. Zakaria Ali, Mme Sophie Tsavria, Mme Véronique Bassonville, Mme Honorine Lavielle, Mme Barbara Saminadin, Mme Aurélie Testan, M. Sergio Erapa et Mme Annie Mourgaye.

Absents représentés : Mme Karine Mounien 5^{ème} adjointe par Mme Honorine Lavielle, Mme Bibi-Fatima Anli 9^{ème} adjointe par Mme Aurélie Testan, M. Jean-Paul Babef par M. Alain Iafar, Mme Brigitte Cadet par Mme Véronique Bassonville et Mme Garcia Latra Abélard par Mme Barbara Saminadin.

Arrivée(s) en cours de séance : MM. Jean-Claude Adois et Didier Amachalla à 17 h 15 (affaire n° 2025-182).

Départ(s) en cours de séance : M. Olivier Hoarau de 17 h 11 à 17 h 15 (affaire n° 2025-181) et de 17 h 34 à 17 h 39 (affaires n° 2025-186 à 2025-190) et Mme Barbara Saminadin de 18 h 22 à 18 h 27 (affaire n° 2025-203).

Absents : M. Fayzal Ahmed Vali, M. Patrice Payet, Mme Gilda Bréda, Mme Firose Gador, M. Bertrand Fruteau, Mme Valérie Auber et Mme Patricia Fimar.

.....
.....

Affaire n° 2025 -190

APPEL À PROJETS 2026 EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT

AVANCE DE SUBVENTION EN FONCTIONNEMENT

M. Olivier Hoarau a quitté la salle de 17 h 34 à 17 h 39, le temps de l'examen de l'affaire par l'assemblée délibérante.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités Territoriales précisant que l'attribution des subventions donne lieu à une délibération distincte du vote du budget ;

Vu le rapport présenté en séance ;

Considérant la volonté de la ville du Port de soutenir les associations dans leurs activités et les établissements publics d'enseignement dans leurs projets ;

Considérant les demandes de subventions 2026 présentées par les associations et les établissements publics d'enseignement ;

Considérant l'avis favorable de la commission « Politique Éducative Scolaire et Associative » réunie le 19 novembre 2025 ;

Après avoir délibéré et à l'unanimité,

DÉCIDE

Article 1 : d'approuver pour l'exercice 2026 l'attribution d'une avance de subvention en fonctionnement aux associations et aux établissements publics d'enseignement figurant au tableau présenté dans le rapport, pour un montant global de 1 510 917 € ;

Article 2 : d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

POUR EXTRAIT CONFORME

Pour Le Maire empêché



A. LE TOULLEC

APPEL À PROJETS 2026 EN DIRECTION DES ASSOCIATIONS ET DES ÉTABLISSEMENTS PUBLICS D'ENSEIGNEMENT

AVANCE DE SUBVENTION EN FONCTIONNEMENT

Le présent rapport a pour objet de recueillir l'avis du conseil municipal sur le versement d'avance de subvention en fonctionnement aux associations et aux établissements publics d'enseignement au titre de l'année 2026.

La ville du Port a procédé, le 15 septembre dernier, au lancement de l'appel à projets 2026 à destination des associations et des établissements publics d'enseignement.

Soucieuse d'accompagner ses acteurs locaux dans la mise en œuvre de leurs activités et projets, la municipalité souhaite accorder une avance sur la subvention de fonctionnement aux structures ayant déposé une demande pour 2026 et ayant perçu un montant supérieur à 10 000 € au titre de l'exercice 2025.

Le montant de cette avance sera plafonné à 4/12^{ème} de la subvention perçue en 2025 soit **1 510 917 €**, conformément au tableau annexé au présent rapport, et sans préjuger du montant définitif de la subvention qui sera attribuée pour l'exercice 2026.

Il est précisé que ces avances de subvention mentionnées dans le présent rapport ne concernent ni les établissements d'accueil du secteur de la petite enfance, ni les associations bénéficiant de dispositifs spécifiques relevant de la politique de la ville (tels que le Contrat de Ville ou la Cité éducative).

Il est donc demandé au conseil municipal :

- d'approuver pour l'exercice 2026 l'attribution d'une avance de subvention en fonctionnement aux associations et aux établissements publics d'enseignement figurant au tableau ci-après et selon les modalités exposées ci-dessus pour un montant global de **1 510 917 €** ;
- d'autoriser le maire, ou tout adjoint habilité, à signer tous les actes correspondants.

TABLEAU RECAPITULATIF DES AVANCES DE SUBVENTIONS D'ENSEIGNEMENT S²LO
AUX ASSOCIATIONS ET AUX ETABLISSEMENTS PUBLICS
ANNEE 2026

Envoyé en préfecture le 12/12/2025

Reçu en préfecture le 12/12/2025

Publié le 12/12/2025

ID : 974-219740073-20251202-DL_2025_190-DE

ASSOCIATIONS	ATTRIBUTION FONCTIONNEMENT 2025	AVANCE 2026
AGEMA KABARDOCK	620 000 €	206 667 €
AS JEANNE D'ARC	330 000 €	110 000 €
ASSOCIATION AN GREN KOULER, ECRITURES SOCIALES	56 250 €	18 750 €
ASSOCIATION DE GESTION POUR L'INSERTION ET LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE SOCIAL ET URBAIN - AGIDESU	417 000 €	139 000 €
ASSOCIATION POUR LA JEUNESSE EN PLEIN AIR - APJPA	90 000 €	30 000 €
BASE NAUTIQUE DES MASCAREIGNES - BNM	265 000 €	88 333 €
CLUB SPORTIF PORTOIS DE BASKET BALL - CSPBB	21 000 €	7 000 €
COMITE DES CHOMEURS ET DES MAL LOGES DE LA COMMUNE DU PORT - CCMLP	30 000 €	10 000 €
COMITE D'ŒUVRES SOCIALES - COS	90 000 €	30 000 €
EMMAUS AGAME	62 500 €	20 833 €
FOOTBALL CLUB RIVIERE DES GALETS	140 000 €	46 667 €
KONPANI IBAO	110 000 €	36 667 €
LE PORT HANDBALL	40 000 €	13 333 €
OMS DU PORT	750 000 €	250 000 €
ORGANISATION PORTOISE D'INFORMATION ET D'AIDE AUX PERSONNES AGEES - OPIAPA	25 000 €	8 333 €
REUNION CULTURE	600 000 €	200 000 €
SONORIATION ECHANGE CULTUREL ANIMATION MUSICALE - SECAM PRODUCTION	40 000 €	13 333 €
SYNERGIE PEI - LA HALE DU REEMPLOI	15 000 €	5 000 €
UNION SPORTIVE DE L'ENSEIGNEMENT DE PREMIER DEGRE - USEP	11 000 €	3 667 €
UNION SPORTIVE PORTOISE DE GYMNASTIQUE ET SPORTS ACROBATIQUES	50 000 €	16 667 €
VILLAGE TITAN - CENTRE CULTUREL	600 000 €	200 000 €
TOTAL ASSOCIATIONS	4 362 750 €	1 454 250 €
ETABLISSEMENTS PUBLICS	ATTRIBUTION FONCTIONNEMENT 2025	AVANCE 2026
ECOLE SUPERIEURE D'ART LA REUNION	170 000 €	56 667 €
TOTAL ETABLISSEMENTS PUBLICS	170 000 €	56 667 €
TOTAL		1 510 917 €

*Versement des avances sous réverse de la remise des bilans 2024